





SRO PARIS 34 Avenue George V **75008 PARIS**

ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE

(articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Souscripteur: SRO Motorsports Group - 34 Avenue George V 75008 PARIS

Concentration ou manifestation assurée: Championnat de France FFSA des Circuits -CIRCUIT PAUL RICARD

Nº de contrat: 201001

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou manifestations de véhicules terrestres à moteur que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la compagnie Allianz couvre pour la concentration ou manifestation ci-dessus dénommée se déroulant du 1^{ER} au 4 Octobre 2020 :

• les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

L'assureur renoncera en cas de sinistre, à tout recours contre l'état et les autorités territoriales (municipales, départementales, régionales) ainsi que contre toute personne relevant desdites autorités à un titre quelconque.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Paris, le 16/09/2020

Aon France 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15 75/1/ FATTILE BICS PARIS 414 572 248 BICS PARIS

Aon France

248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248 CONFORMES AUX ARTICLES LS12-7 ET LS12-6 DU CODE DES ASSURANCES